

Comité régional de l'habitat et de l'hébergement du 15 février 2017



Préfecture

Salle Claude Erignac



CRHH du 15 février 2017

Ordre du jour

✓ Logement locatif social :

- État de la demande en 2016 – données infocentre SNE
- Aides à la pierre (BOP 135) : présentation du bilan 2016 et [avis du CRHH](#) sur les perspectives 2017
- Loi SRU : présentation des bilans triennaux 2014-2016

✓ BOP177 : Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables :

- présentation du bilan 2016 et [avis du CRHH](#) sur les grandes orientations 2017

✓ Parc privé :

- ANAH : présentation du bilan 2016 et [avis du CRHH](#) sur la répartition des crédits et des objectifs en 2017 entre les départements
- Présentation du registre des copropriétés et du nouveau dispositif d'aide à la rénovation énergétique des copropriétés fragiles
- Mise en place d'un observatoire local des loyers en Corse-du-Sud : présentation par l'ADIL 2A

-Projet ORELI (Outil régional pour la Rénovation Énergétique du Logement Individuel) : présentation par l'AUE

✓ Questions diverses.

CRHH du 15 février 2017

Logement locatif social

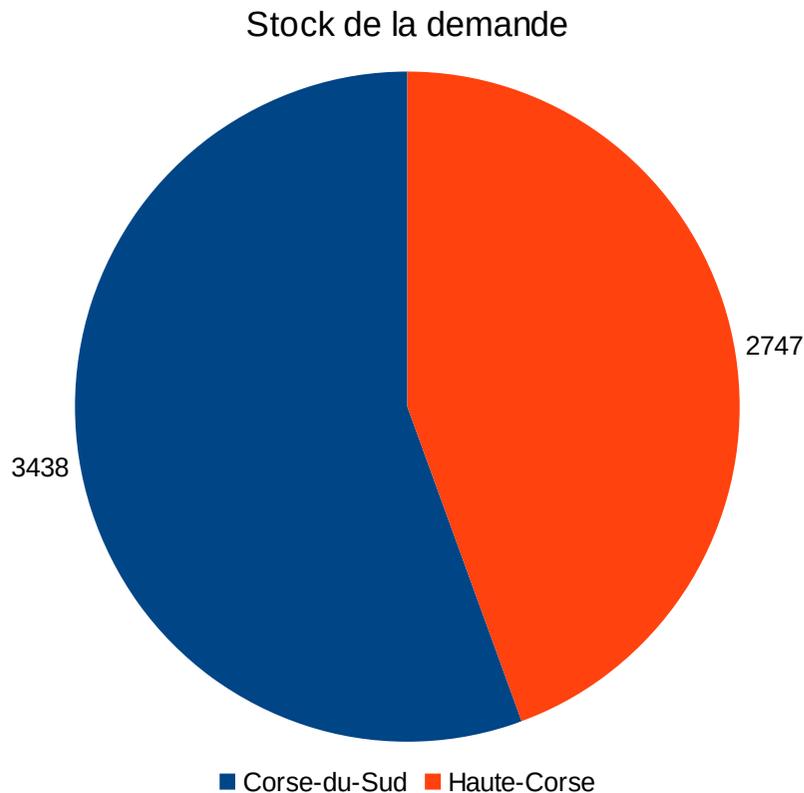
- Etat de la demande en 2016 – données infocentre SNE
- Aides à la pierre (BOP 135) : bilan 2016
- Aides à la pierre (BOP 135) : **avis du CRHH** sur les perspectives 2017
- SRU : présentation des bilans triennaux 2014-2016

Interventions DREAL / DDTM



La demande en LLS – bilan 2016

(base de données du 25/01/2017)



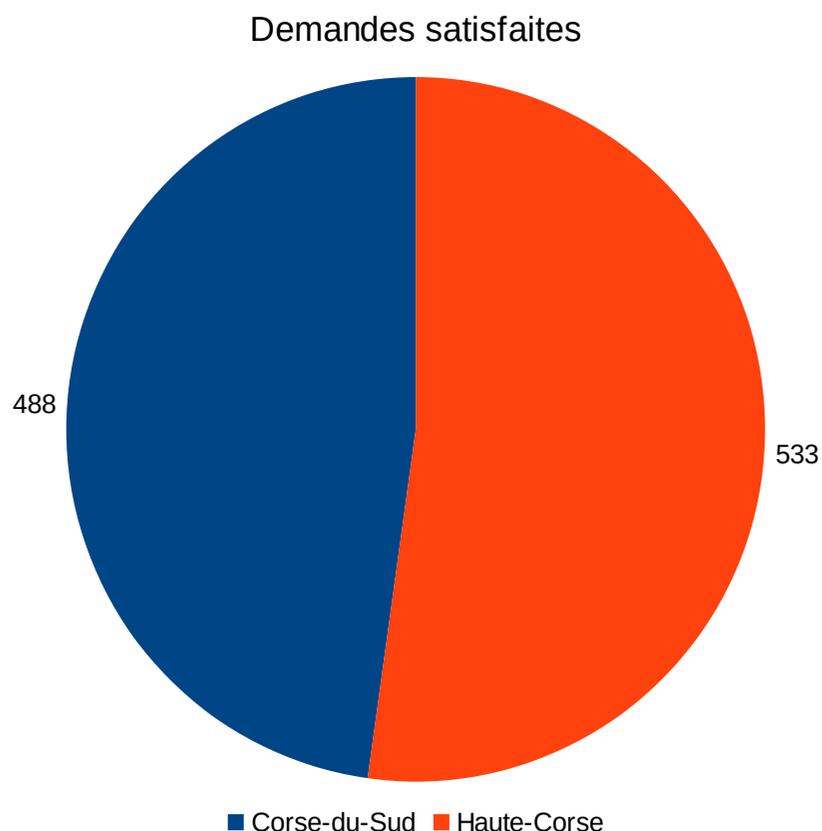
Plus de 6 200 demandes
en instance fin 2016

55 % en 2A, 45 % en 2B

Le stock des demandes
a baissé d'environ 130

19 % de la demande
issues de ménages déjà
dans un logement social

Demandes satisfaites

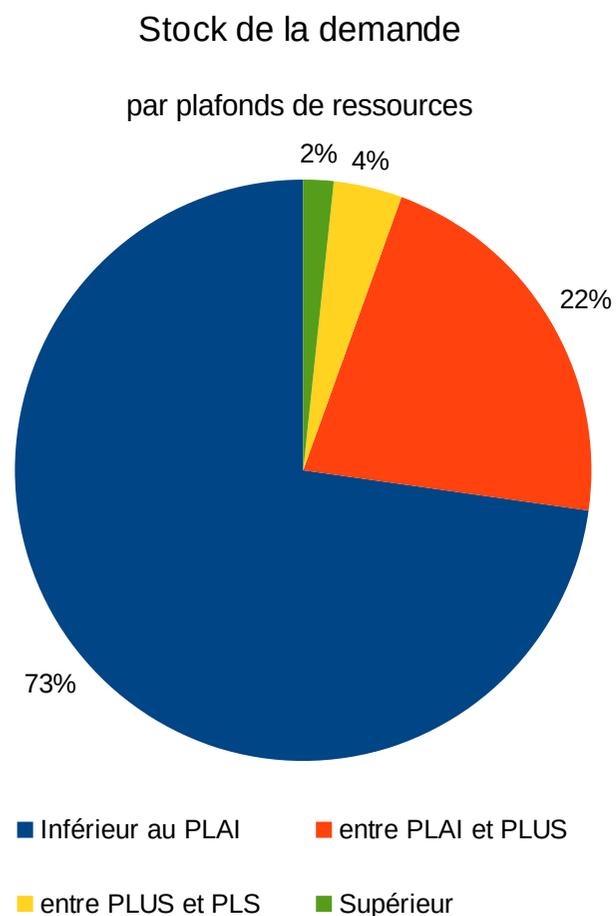


Un peu plus de 1000
demandes satisfaites
(logement attribué)
dont 17 % de mutation

Une situation tendue
plus particulièrement
en Corse-du-Sud

Tension Corse : 5,9
Tension nationale : 3,7

Plafonds de ressource



Ménages sous plafonds
PLAI : 73 % des
demandes renseignées
(ratio national de 72%)

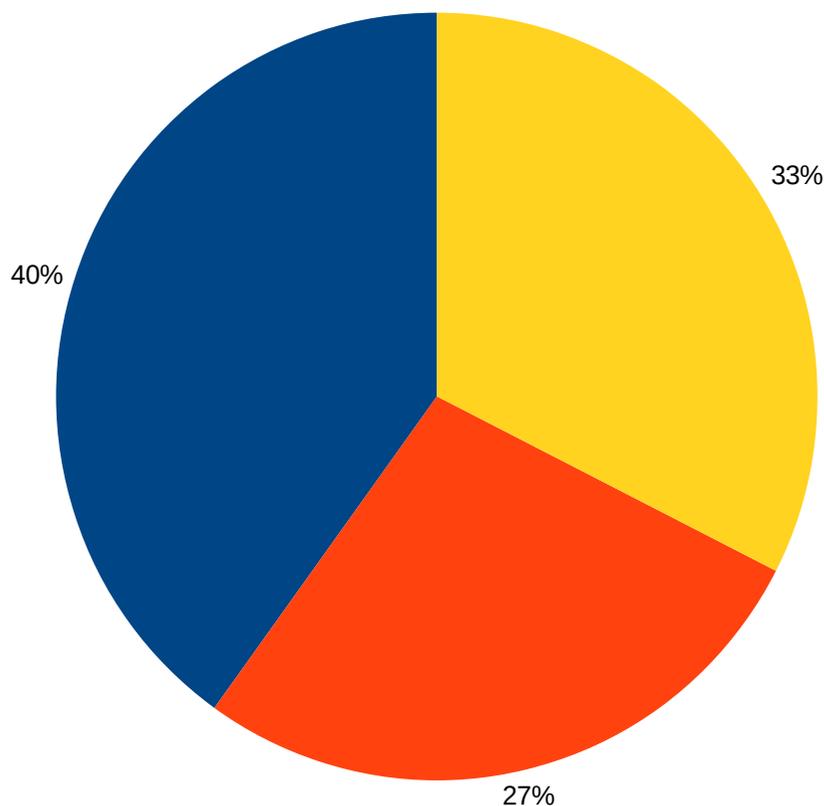
Mais contraste entre les
deux départements :

- 69 % en 2A
- 77 % en 2B

Ratio similaire pour les
attributions

Composition familiale

Stock de la demande
par composition familiale



- Personne isolée
- Personnes isolées avec personne(s) à charge
- 2 cotitulaires avec ou sans personne à charge

40 % des ménages
demandeurs composés
d'une personne

27 % des ménages
demandeurs composés
d'une personne isolée
avec personnes à charge
(ex : famille monoparentale)

Tension par typologie

	Tension T1+T2	Tension T3	Tension T4	Tension globale
Corse-du-Sud	14,8	5,2	4,4	6,8
Haute-Corse	10	4,1	3,5	5
Corse	12,4	4,7	4	5,9
National	5,7	2,8	2,4	3,7

Tension sur petits logements en Corse
deux fois plus importante
que tous logements confondus.

Ratio entre le stock de la demande et le nombre d'attributions hors mutation

BOP 135 – Logement locatif social

Bilan de la programmation 2016 - Corse

	Nombre de logements				Taux Plai	Taux T1/T2 Plus/Plai	Taux LLS en communes SRU	Subventions Etat et FNAP		
	PLUS	PLAI	PLS	TOTAL				principale	bonus T1/T2	total
Corse du Sud	249	135	0	384	35,16%	23,44%	87,50%	2 891 128 €	138 000 €	3 029 127,60 €
	384									
Haute-Corse	164	87	15	266	34,66%	30,68%	18,05%	1 797 300 €	183 000 €	1 980 300 €
	251									
CORSE	413	222	15	650	34,96%	26,30%	59,08%	4 688 428 €	321 000 €	5 009 427,60 €
	635									

Dotation initiale : 3,78 M€



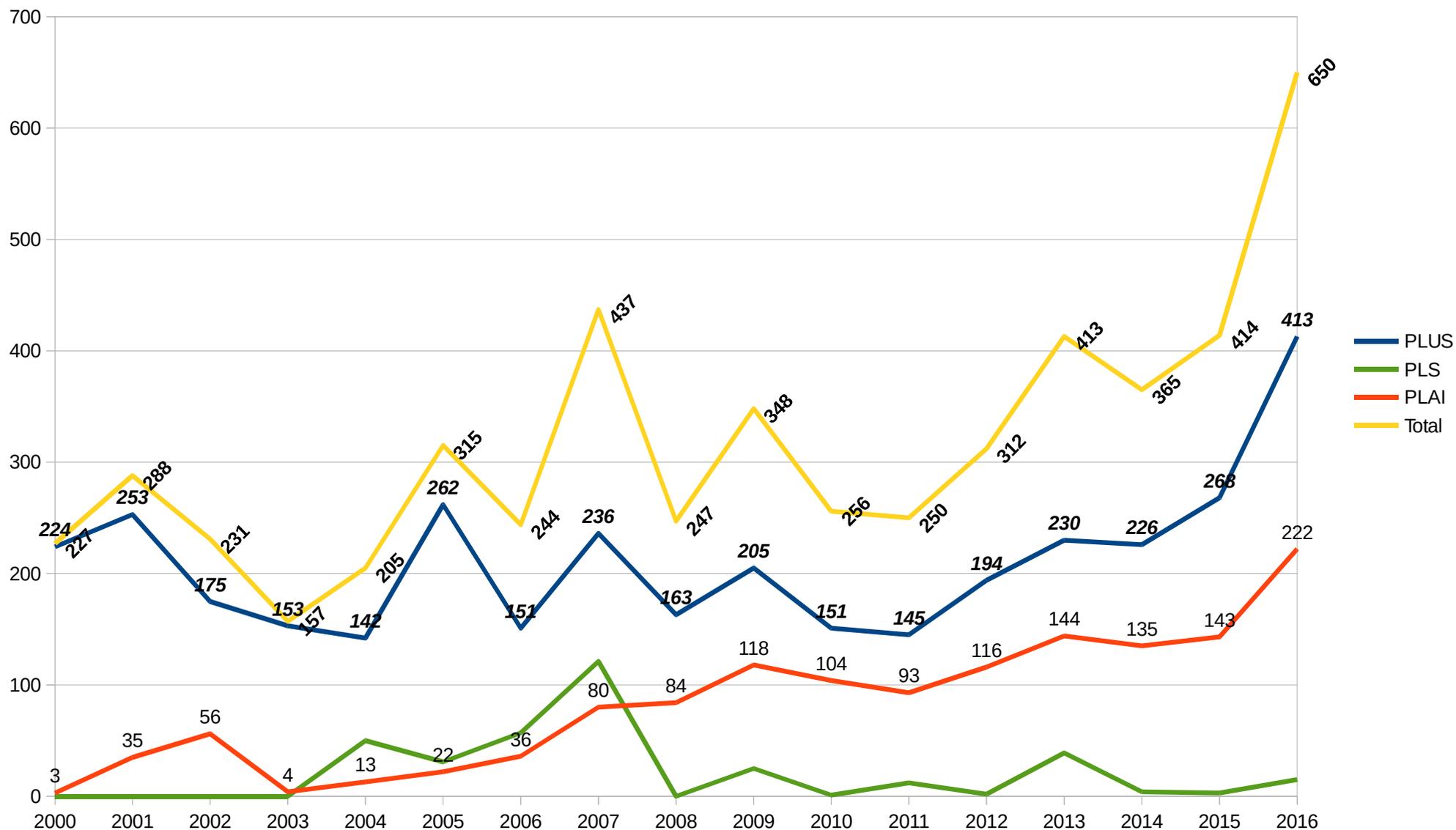
Abondement de crédits de 1,22 M€

Objectif initial : 460 logements

Bilan 2016 très positif : 650 logements

414 en 2015 et moyenne de 328 par an sur la dernière décennie

CORSE - Logements locatifs sociaux financés par l'Etat entre 2000 et 2016



BOP 135 – Logement locatif social

Bilan de la programmation 2016 – Corse du Sud

Maître d'ouvrage	Commune	Opération	Nombre logements						Subventions Etat et FNAP			OBSERVATIONS
			PLUS	PLAI	PLS	Total	T1/T2	% T1/T2 Plus/Plai	principale	bonus	total	
OPH 2A	Ajaccio	Route du Stiletto (VEFA) tranche 1	26	14	0	40	28	70,00%	288 000 €	84 000 €	372 000 €	SRU
	Ajaccio	Alzo di Leva							126 327,60 €		126 327,60 €	Solde opération 126 LLS programmée en 2008 clôturée par erreur fin 2015
	Ajaccio	Bodiccione tranche 1 batG (VEFA)	44	24	0	68	6	8,82%	489 600 €	0 €	489 600 €	SRU
	Sartène	Résidence Alcantara (VEFA)	16	8	0	24	9	37,50%	172 800 €	27 000 €	199 800 €	
ERILIA	Ajaccio	Hauts du Vazzino	93	51	0	144	24	16,67%	1 036 800 €	0 €	1 036 800 €	SRU
	Ajaccio	Bodiccione (VEFA)	54	30	0	84	14	16,67%	604 800 €	0 €	604 800 €	SRU
	Sartène	Résidence Alcantara (VEFA)	16	8	0	24	9	37,50%	172 800 €	27 000 €	199 800 €	
TOTAL CORSE DU SUD			249	135	0	384	90	23,44%	2 891 127,60 €	138 000 €	3 029 127,60 €	336 LLS en commune déficitaire SRU (87,5%) Taux PLAI : 35,16 %

BOP 135 – Logement locatif social

Bilan de la programmation 2016 – Haute Corse

Maître d'ouvrage	Commune	Opération	Nombre logements						Subventions Etat			OBSERVATIONS
			PLUS	PLAI	PLS	Total	T1/T2	% T1/T2 Plus/Plai	principale	bonus	total	
Commune	Urtaca	Palulos communale	1	0	0	1	0		3 900 €	0 €	3 900 €	
Commune	Lento	Palulos communale (ancienne mairie)	1	0	0	1	1		3 900 €	0 €	3 900 €	
Commune	Pruno	Palulos communale	1	0	0	1	0		3 900 €	0	3 900 €	
Logeo Méditerranée	Lucciana	Résidence Divota – 3 bâtiments	34	18	0	52	16	30,77%	374 400 €	48 000 €	422 400 €	
ERILIA	Calenzana	Tranche 1	19	11	0	30	0	0,00%	216 000 €	0	216 000 €	
	Calenzana	Tranche 2	19	11	0	30	0	0,00%	216 000 €	0	216 000 €	
	Penta di Casinca	centre ville	16	8	0	24	6	25,00%	172 800 €	18 000	190 800 €	
OPH 2B	Vescovato	VEFA	42	22	0	64	16	25,00%	460 800 €	48 000	508 800 €	
	Bastia	Quartier Mondoloni	0	0	15	15	15		0 €	0	0 €	
	Furiani	VEFA	31	17	0	48	23	47,92%	345 600 €	69 000	414 600 €	SRU
TOTAL HAUTE-CORSE			164	87	15	266	77	30,68%	1 797 300 €	183 000 €	1 980 300 €	48 LLS en commune déficitaire SRU (18,05%) Taux PLAI : 34,66 %
			251									

BOP 135 – Logement locatif social Perspectives 2017 – Corse du Sud

Maître d'ouvrage	Commune	Dépôt Dossier	Opération	Nombre logements						OBSERVATIONS
				PLUS	PLAI	PLS	Total	T1/T2	% T1/T2 Plus/Plai	
OPH 2A	Ajaccio	1 ^o semestre	VEFA Bodiccione BAT E et F	à Préciser	à Préciser	0	78	28	35,90%	Suite opération de 68 LLS programmée en 2016 SRU
	Ajaccio	1 ^o semestre	VEFA Stiletto 2 types	60	33	0	93	à Préciser	25 à 30 %	Suite opération de 40 LLS programmée en 2016 SRU
	Pietrosella	2 ^o semestre	VEFA	51	27	0	78	24	31%	
ERILIA	Ajaccio	1 ^o semestre	Trabacchina	54	30	0	84	30	35,71%	SRU
	Ajaccio	1 ^o semestre	VEFA Bodiccione tranche 2	54	30	0	84	14	16,67%	Suite opération de 84 LLS programmée en 2016 SRU
	Ota/Porto	Septembre	centre ville (terrain communal)	8	4	0	12	2	16,67%	
Total CORSE DU SUD				À Préciser	À Préciser	0	429	À Préciser	À Préciser	Taux PLAI : à préciser SRU : 339 logements PLUS/PLAI à Ajaccio
				429						

BOP 135 – Logement locatif social Perspectives 2017 – Haute Corse

Maître d'ouvrage	Commune	Dépôt Dossier	Opération	Nombre logements						OBSERVATIONS
				PLUS	PLAI	PLS	Total	T1/T2	% T1/T2 Plus/Plai	
ERILIA	Vescovato	avril	Petraolo	35	20	0	55	15	27,27%	
	Ghisonaccia	1 ^o semestre	centre ville	21	12	0	33	5	15,15%	
OPH 2B	Penta di casinca	DEPOSE	U Centru -Folelli	27	15	0	42	14	33,33%	
	Aleria	avril/mai	VEFA	38	16	0	54	18	33,33%	
	Furiani	2 ^o semestre		30	0	0	30	25	83,33%	PLUS ou PLS (à préciser) SRU
	Bastia	Incertain Fin 2017	Paese Novu	15	0	30	45	15	100,00%	Dossier incertain (en attente mise en place Projet Urbain Partenarial)
	Bastia	Incertain Fin 2017	Puntettu	3	1	0	4	1	25,00%	Dossier incertain (en lien avec opération Paese novu)
LOGEO MEDITERRANEE	Bastia	Fin 2017	Rue Vittori	0	0	45	45			Opération de diversification dans le cadre du PRU, sur terrain non mobilisé par la Foncière Logement (participation Action Logement)
Total HAUTE-CORSE				169	64	75	308	93	39,91%	Taux PLAI : 27,47 % SRU : 30 logements PLUS ou PLS à Furiani
				233						

BOP 135 – Logement locatif social

Perspectives 2017 – Corse

	Nombre de logements				Taux Plai	Taux T1/T2 Plus/Plai	Taux LLS en communes SRU
	PLUS	PLAI	PLS	TOTAL			
Corse du Sud	À Préciser	À Préciser	0	429	À Préciser	À Préciser	79,00%
	429						
Haute-Corse	169	64	75	308	27,47%	39,91%	9,74%
	233						
CORSE	À Préciser	À Préciser	75	737	A Préciser	26,30%	50,07%
	662						

- Contexte rénové : première année de plein exercice du FNAP : le conseil d'administration décide des objectifs et enveloppes entre les régions
- Objectif de financement FNAP pour la Corse, conforme aux prévisions régionales d'octobre 2016 présentées en CRHH du 9/11/16 :
 - **650 logements dont 630 PLUS/PLAI (413/217) et 20 PLS**
 - **avec taux de PLAI : 34,44 %**
- Dotations FNAP affectées à l'atteinte des objectifs : 3 937 781 € dont :
 - 3 933 781 €** pour les logements PLUS/PLAI
 - 4 000 €** pour les actions d'accompagnement

■ Par rapport à 2016 :

- ⇒ Baisse de la moyenne de subvention
- ⇒ Pas de reconduction de la dotation spécifique « bonus T1/T2 »

■ Contexte et enjeux régionaux :

- souhait de stabiliser autant que possible les modalités de financement d'une année sur l'autre (ex : bonus T1/T2), ou a minima d'informer les porteurs de projets des évolutions le plus en amont possible
- trouver un équilibre entre une mobilisation rapide des dotations pour pouvoir, le cas échéant, demander un abondement au FNAP et la priorité à donner aux opérations dans les communes déficitaires SRU

■ Objectif régional minimum proposé en 2017 : 500 logements PLUS/PLAI avec maintien des conditions de financement 2016,

mais pour 2018 : relèvement du taux minimal pour bénéficier du bonus T1/T2 de 25 à 30 % dans le contexte d'une baisse probablement significative de la moyenne de subvention

■ Moyenne de subvention par logement par opération en 2017 :

- **10 200 €** par logement T1/T2 pour opérations en comprenant 25 % ou +
- **7 200 €** pour les autres logements

■ Gestion des priorités :

1) financement des opérations au fil de l'eau sans critères de priorité jusqu'à 150 logements environ

2) au-delà des 150 premiers logements financés : priorités aux opérations en communes déficitaires SRU

Après utilisation de la dotation déléguée : demande de complément de dotation au FNAP pour les nombreux projets à financer

Logement locatif social :

Loi SRU : présentation des bilans triennaux 2014 - 2016

La loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013, relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social renforce le dispositif SRU, en particulier ;

- x le renforcement des dispositions introduites par l'article 55 de la loi « SRU » : relèvement de l'objectif de 20 à 25 % de logement social par commune à l'horizon 2025.
- x Les communes concernées : Communes de plus de 3500 h. situées dans une unité urbaine ou un EPCI de plus de 50 000 h.

Pour la Corse : Ajaccio en 2A, Furiani, ville di Pietrabugno et Biguglia en 2B.

- x Evolution prévue par la loi Egalité Citoyenneté

Les communes bénéficiant de la dotation de solidarité urbaine (DSU) doivent désormais disposer de plus de 20 % de logement sociaux pour être **exonérées** de prélèvement (plus de 15 % de logements sociaux avant LEC).

Logement locatif social :

Loi SRU : présentation des bilans triennaux 2014 - 2016

Mise en oeuvre de la loi :

- Inventaire annuel et prélèvement pour les communes déficitaires.
- Mise en place d'objectifs par périodes triennales pour rattraper le retard (2002-2004, 2005-2007, 2008-2010, 2011-2013,...,2023-2025)
- Mise en carence des communes n'ayant pas atteint leur objectif triennal (augmentation du prélèvement, transfert du droit de préemption urbain,...)

Logement locatif social :

Loi SRU : présentation des bilans triennaux 2014 - 2016

Corse du Sud

L'objectif fixé par la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) est d'atteindre 25 % de logements sociaux par rapport aux résidences principales d'ici 2025.

Pour les communes qui ne l'atteignent pas, un programme de rattrapage triennal du retard est prévu :

- 25 % en 2014-2016
- 33 % en 2017-2019
- 50 % en 2020-2022
- 100 % en 2023-2025

Conformément à l'article L302-5 du code de la construction et de l'habitation, la commune d'Ajaccio est soumise aux mesures visant à assurer une meilleure répartition des logements locatifs sociaux.

➤ *Au dernier inventaire (01/01/2016), la commune d'Ajaccio présentait un taux de 16,70 % de logements sociaux par rapport aux résidences principales.*

Logement locatif social : *Loi SRU : présentation des bilans triennaux 2014 - 2016* **Corse du Sud**

Objectifs quantitatifs

- L'objectif triennal quantitatif 2014-2016 de rattrapage de logements sociaux assigné à la commune d'Ajaccio correspondait aux objectifs inscrits dans le deuxième programme local de l'habitat (PLH 2), ramenés à la période triennale :
 - soit **un objectif de 615 logements.**
- Calcul du bilan triennal 2014-2016:

Livraison des logements sociaux intervenus entre l'inventaire de 2014 et celui de 2016 (*Alzo di Leva, Albert 1er...*)

+

Financement des logements sociaux sur la période triennale 2014-2016 (*résidence Opéra Aida, Les Myrthes, La Confina tranche 1, Bodiccione, Stiletto...*)

- soit **un objectif triennal atteint avec un bilan de 674 logements.**

Logement locatif social : *Loi SRU : présentation des bilans triennaux 2014 - 2016* **Corse du Sud**

Objectif qualitatif

- La loi du 18 janvier 2013 impose une répartition équilibrée des logements financés au titre du rattrapage SRU : l'objectif triennal qualitatif 2014-2016 assigné à la commune d'Ajaccio devait comporter au moins 30 % de PLAI et maximum 30 % de PLS
- La commune d'Ajaccio a réalisé près de 35 % de PLAI et aucun PLS sur le bilan triennal 2014-2016.
 - ⇒ Elle remplit donc largement les objectifs assignés par la loi.

Logement locatif social : *Loi SRU : présentation des bilans triennaux 2014 - 2016* **Haute-Corse**

Objectifs pour la période 2014-2016 :

Communes	Objectifs 2014-2016	PLAI	PLUS	PLS
BIGUGLIA	158	50	80	28
FURIANI	81	25	40	16
VILLE DI PETRABUGNO	107	35	52	20

Les objectifs pour cette période ont été calculés en cohérence avec la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social, à savoir pour chaque commune :

- Objectifs quantitatifs : 25 % des logements sociaux manquants au dernier inventaire pour atteindre 25 % des RP
- Objectifs qualitatifs : au moins 30 % de PLAI et moins de 10 % de PLS

Logement locatif social : Loi SRU : présentation des bilans triennaux 2014 - 2016 Haute-Corse

Bilan de la période 2014-2016 validé par les communes:

Communes	Bilan 2014-2016	PLAI	PLUS	PLS	Taux de réalisation
BIGUGLIA	75	27	48	0	0,47
FURIANI	56	25	31	0	0,69
VILLE DI PETRABUGNO	17	6	11	0	0,16

Aucune des trois communes n'a atteint l'objectif quantitatif. L'aspect qualitatif a lui été tenu car chaque bilan présente au moins 30 % de PLAI et moins de 10 % de PLS.

Conformément à l'article L 302-9-1 du CCH, chacune de ces communes va faire l'objet d'une procédure d'intention de carence. L'instruction ministérielle du 23/12/2016 demande l'application stricte de la démarche définie par le CCH.

Logement locatif social : *Loi SRU : présentation des bilans triennaux 2014 - 2016* **Haute-Corse**

Prochaine étape :

- Procédure contradictoire avec les maires des communes concernées pour les 2 mois à venir dans le cadre d'une commission départementale ad'hoc, prévues par les textes.
- Examen de la situation de chaque commune au regard d'une trame d'analyse multicritère élaborée par la DREAL, une commission par commune sera mise en place.
- Les éléments de contexte pouvant être portés dès à présent à la connaissance du comité :
- Un programme d'actions a été élaboré par la DDTM pour accompagner les 3 communes à lever les obstacles bloquant à la réalisation de LLS sur leur territoire :
- soutien aux communes et à l'EPCI dans le cadre de la mobilisation du FAU,
- accompagnement dans l'élaboration du document d'urbanisme en promouvant les outils fonciers, afférents (emplacement réservés et mise en place d'une servitude de mixité sociale),
- organisation de réunions entre les communes et l'OFC dans chacune des communes,
- soutien juridique et technique aux porteurs de projets pour les programmes en VEFA.
- information des bailleurs sociaux présents sur ces communes sur les évolutions des documents d'urbanisme.

Ces différents items seront repris et détaillés pour chaque commune avec ses spécificités au sein des commissions pour aider à la décision qui devra suivre cette période contradictoire.

Le cas échéant, le CRHH est consulté en amont de la prise des arrêtés de carence avant fin mai.

Comité régional de l'habitat et de l'hébergement du 15 février 2017

BOP 177

**Programme « hébergement,
parcours vers le logement et
insertion des personnes
vulnérables »**

- Bilan 2016 et **avis du CRHH** sur les
grandes orientations 2017
Intervention DRJSCS

(support séparé)



Comité régional de l'habitat et de l'hébergement du 15 février 2017



Parc privé :



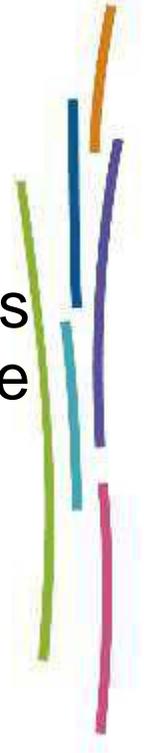
CRHH du 15 février 2017

ANAH

- bilan 2016

- avis du CRHH sur la répartition des crédits et des objectifs en 2017 entre les départements

Intervention DREAL



Bilan ANAH 2016

	CORSE DU SUD	HAUTE-CORSE	CORSE	OBJECTIFS
Logements subventionnés	142	207	349	405
<i>dont logements subventionnés Habiter Mieux FART</i>	<i>74</i>	<i>98</i>	<i>172</i>	200
Subventions ANAH Travaux et ingénierie	1 340 395 €	1 970 165 €	3 310 560 €	
Subventions HM Travaux et ingénierie	155 974 €	196 367 €	352 341 €	
Total Subventions	1 496 369 €	2 166 532 €	3 662 901 €	

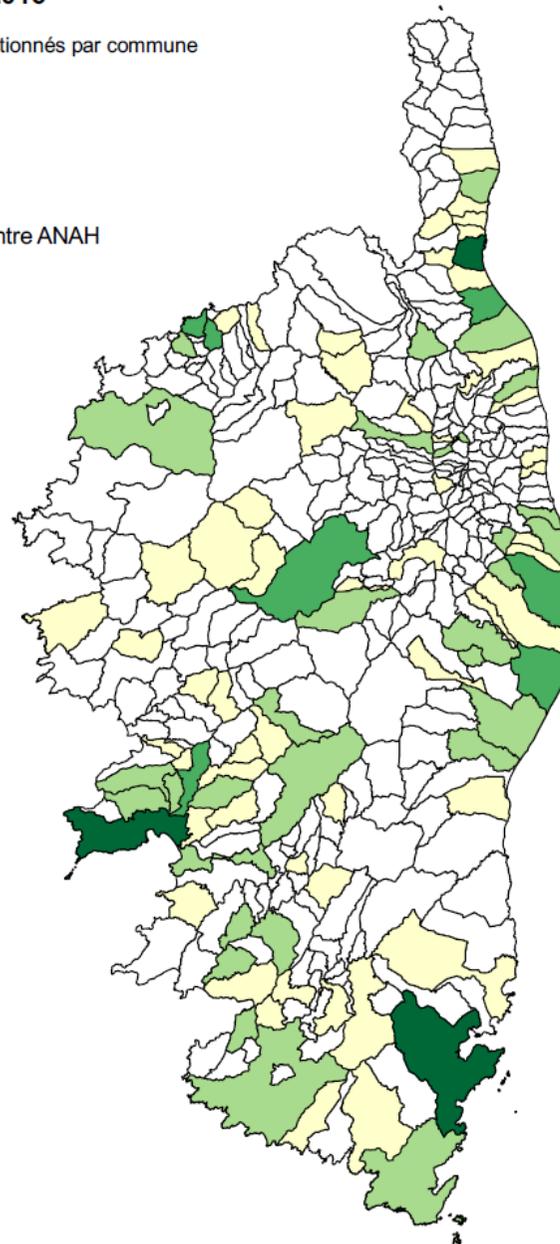
Bilan ANAH 2016

Subventions ANAH 2016

nombre de logements subventionnés par commune

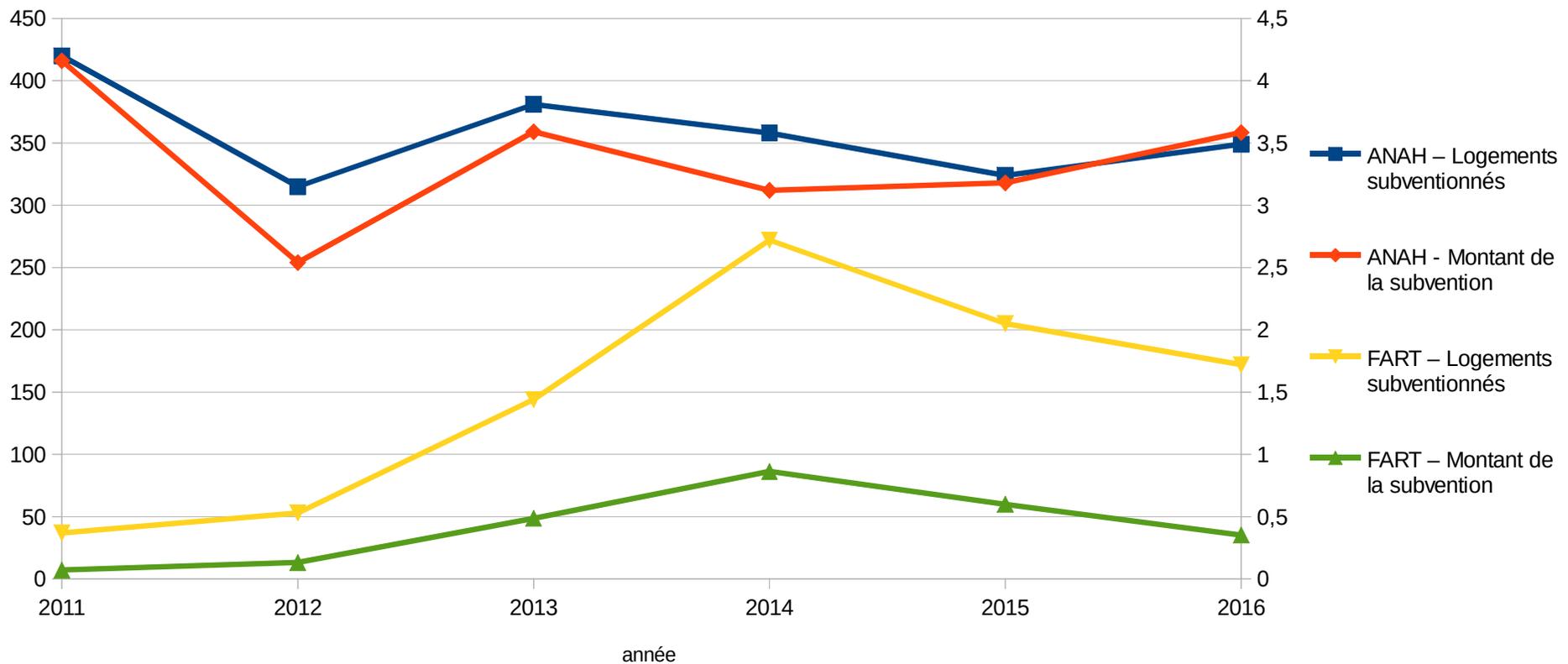
- 1 logement
- de 2 à 4 logements
- de 5 à 18 logements
- de 19 à 95 logements

Données issues de l'infocentre ANAH



Bilan pluri-annuel

Bilan pluriannuel ANAH et FART



AVIS du CRHH :

répartition crédits et objectifs ANAH 2017

- Un objectif de **405** logements subventionnés, répartis en :
 - 45 Propriétaires Bailleurs
 - 360 Propriétaires Occupants dont 90 « gros travaux », 200 Énergie et 70 Autonomie
- Une dotation régionale ANAH de **5 013 000 €**
- + une dotation FART de **706 000 € (360 dossiers classiques + 350 dans le cadre du nouveau dispositif d'aide à la rénovation énergétique des copropriétés fragiles)**
- Proposition d'une répartition initiale des financements et des objectifs calculée à partir des OPAH et des besoins exprimés lors du dialogue de gestion

Proposition de répartition crédits et objectifs ANAH 2017

- Répartition des objectifs par département :

Objectif 2017	PB	PO			Totaux	Prime FART
		Gros travaux	Autonomie	Énergie		
2A	20	50	30	110	210	190 + 175 (CF)
2B	25	40	40	90	195	170 + 175 (CF)
Corse	45	90	70	200	405	360 + 350 (CF)

Proposition de répartition crédits et objectifs ANAH 2017

- Répartition des crédits :

	ANAH	FART
Délégation locale de Corse-du-Sud (1)	2 220 000 €	370 250 €
Délégation locale de Haute-Corse (2)	2 793 000 €	335 750 €
Total dotations des territoires de gestion (1 à 2) (A)	5 013 000 €	706 000 €

- Subventions ciblées aux syndicats de copropriétés dégradées comprises dans les délégations :
 - 600 000 € pour les copros de l'OPAH CD de Bastia
 - 100 000 € pour les copros de l'OPAH de l'Ile Rousse
 - 100 000 € pour la copro de l'OPAH de Porto-Vecchio

CRHH du 15 février 2017

ANAH

- Registre des copropriétés

Intervention DREAL



Registre des copropriétés

- Mieux connaître le parc de copropriétés : ses caractéristiques (nombre, localisation, taille, âge) et son état
- Permettre aux pouvoirs publics de mieux appréhender les processus de fragilisation des copropriétés, afin d'intervenir en amont dès l'apparition des premières difficultés
- Disposer d'éléments de comparaison des charges, utiles aux syndicats et aux copropriétaires dans la gestion quotidienne et prospective de leurs copropriétés et favorisant une meilleure information des futurs acquéreurs
- Donner une meilleure visibilité à la personne morale qu'est le syndicat de copropriétaires
- Sécuriser les démarches des syndicats et des copropriétaires en créant un identifiant unique pour chacune des copropriétés

Registre des copropriétés

REGISTRE DES
COPROPRIÉTÉS

QU'EST-CE QUE LE REGISTRE DES COPROPRIÉTÉS ?

ASPECTS RÉGLEMENTAIRES



Textes réglementaires

- **28/08** : Publication d'un décret d'application de la loi ALUR pris après avis de la CNIL et du Conseil d'Etat
- **10/10** : Signature de l'arrêté de mise en œuvre désignant l'Anah comme teneur du registre, listant les données obligatoires contenues dans le Registre des copropriétés et approuvant le cahier d'interface par webservices (logiciels de gestion des syndicats)

- **23/12/2016** : Publication du décret simple, concernant la fiche synthétique des données de la copropriété



Registre des copropriétés

Ministère du Logement et de l'Habitat durable

Les principes de mise en œuvre



Registre des copropriétés

Ministère du Logement et de l'Habitat durable

Les utilisateurs du registre

Les télédéclarants



Le représentant légal de la copropriété (syndic ou administrateur provisoire)



Le notaire

- Création de compte de télédéclarant avec plusieurs utilisateurs possibles
- Immatriculation et rattachement des copropriétés, et gestion des mises à jour
- Saisie en ligne ou par webservice
- Accès à l'annuaire et aux statistiques



Les utilisateurs de données



Le particulier



L'institution

- Accès à l'annuaire et aux statistiques

Registre des copropriétés

Ministère du Logement et de l'Habitat durable

Données : vue d'ensemble

Données Télédéclarant	
<i>Professionnel (syndic, notaire) Non professionnel</i>	
A. Etablissement	Non pro.
SIRET, code APE	Civilité nom prénom
Raison sociale	Courriel
Adresse	Téléphone
N° carte professionnelle	Domiciliation à l'étranger
Déclaration d'activité	Adresse
Téléphone	
B. Dirigeant	
Identité	
Courriel	
Téléphone	
Données Rattachement	
Mandat de syndic ou mission d'administration provisoire	
Date de début, date de fin	
Nom du fichier justificatif (PDF)	
Justificatif Mandat	

Données Copropriété	
A- Identification	C- Données techniques
Nom	Nb de bâtiments par valeur d'étiquette d'énergie
Date de mise en copropriété (date AG)	Période de construction
SIRET	Données sur chauffage : - Type (collectif, indiv., mixte) - Type de chauffage si collectif (urbain ou non) - Energie utilisée pour un chauffage collectif non urbain
Adresse principale, secondaire - Voie, lieu-dit, code postal, commune - Parcelles cadastrales	Nb Ascenseurs
Résidence Service	D – Données financières
Syndicat coopératif	Dates (AG approuvant les comptes, clôture)
Syndicat principal	Montants des charges (courantes, exceptionnelles)
Numéro syndicat principal	Montant des impayés
Nombre ASL, AFUL, Union de syndicats	Nb de copropriétaires en impayés
Nombre de lots (total, habitation, stationnements, mixtes)	Montant des dettes fournisseurs
B- Procédures (Liste des arrêtés)	Montant du fonds de travaux
- Type d'arrêté	Présence d'employés
- Date d'arrêté, de Main-levée	
- Mandat ad hoc : Date d'ordonnance de nomination, de fin de mission	
- Date d'ordonnance de carence	

Registre des copropriétés

Ministère du Logement et de l'Habitat durable

Schéma général de structuration du Registre

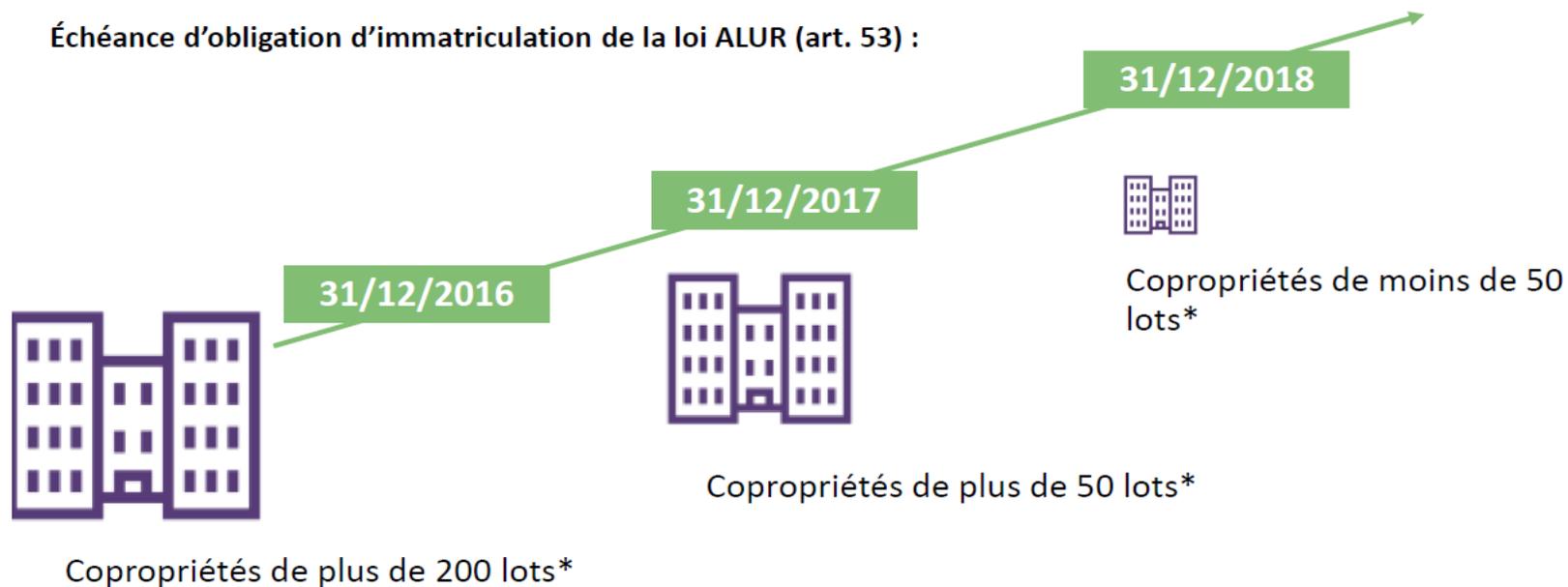


Registre des copropriétés

Ministère du Logement et de l'Habitat durable

Les échéances d'immatriculation

Échéance d'obligation d'immatriculation de la loi ALUR (art. 53) :



* Un amendement à la loi Egalité Citoyenneté précise qu'il s'agit de lots principaux (habitations, bureaux, commerces)

Registre des copropriétés

- Des réunions d'information à venir
- En Corse (au 25/01/17) :
 - 24 télédéclarants inscrits
 - 15 syndics professionnels
 - 5 syndics bénévoles
 - 4 notaires
 - 24 copropriétés immatriculées
 - 11 de + 200 lots
 - 6 de + 50 lots
 - 7 de – 50 lots

CRHH du 15 février 2017

ANAH

- Présentation du nouveau dispositif d'aide à la rénovation énergétique des copropriétés fragiles

Intervention DREAL



CRHH du 15 février 2017

Mise en place
d'un observatoire local des
loyers en Corse du Sud

Intervention
ADIL de Corse du Sud



CRHH du 15 février 2017

Projet ORELI (Outil régional pour la Rénovation Énergétique du Logement Individuel)

Intervention AUE



CRHH du 15 février 2017

Questions diverses

